

Police et justice

L'organisation de la police judiciaire

Lisez attentivement les textes puis répondez aux questions.

La police nationale

Elle comporte une direction centrale de la police judiciaire organisée en quatre sections :

1. Affaires criminelles (banditisme, traite d'êtres humains, vols d'oeuvres d'art, trafic de stupéfiants, trafic d'armes, etc.).
2. Affaires économiques et financières (faux monnayage, délinquance financière, etc.).
3. Police technique et scientifique (fichiers de véhicules volés, laboratoires de la police scientifique).
4. Mission (recherches ou enquêtes sous contrôle de l'autorité judiciaire).

La gendarmerie nationale

Elle assure :

- un déploiement important dans les zones rurales et les villes de moins de dix mille habitants : dans ces zones, la gendarmerie assume seule les fonctions de police judiciaire ;
- un partage des tâches avec la police nationale dans les agglomérations de plus de dix mille habitants ;
- la gestion d'un centre technique national chargé de la constitution de fichiers et de recherches criminelles.

Interpol

C'est un organisme assurant une collaboration internationale entre les polices du monde entier au niveau de la prévention et de la répression des infractions de droit commun. Le siège de cette organisation est à Lyon.

Europol

Cet organisme créé fin 1992, est un centre d'échanges d'informations judiciaires au niveau européen.

1. Quelles différences y a-t-il entre les missions de la police et celles de la gendarmerie?
2. De quelle autorité dépendent les forces de police judiciaire?
3. À quoi sert Interpol?
4. À quoi sert Europol?
5. Quelles activités non judiciaires la police et la gendarmerie assument-elles aussi ?

Lisez les textes puis indiquez, pour chacun des cas évoqués, quelle mission ou quelle action de prévention est concernée.

Ville vie vacances (vvv)

C'est une opération menée par la police nationale dans les quartiers difficiles. Elle consiste à proposer des animations sportives. En 1996, 241 policiers ont été mobilisés dans 36 départements dans le cadre de cette opération qui a été suivie par 111521 jeunes.

La MILAD

La Mission de lutte antidrogue a été créée en 1992. Il s'agit de coordonner l'action des différents services de police en matière de lutte contre l'usage, le trafic de stupéfiants et le blanchiment de l'argent. Cette mission favorise aussi la coopération avec les services des douanes et ceux de la gendarmerie nationale.

L'UCRAM

L'Unité de coordination et de recherche antimafias a été créée en 1992. Cette structure a pour but de lutter contre le crime organisé et de repérer tout ce qui se rapporte aux milieux mafieux.

La division banlieue

La Direction générale de la police nationale a créé en 1996 un nouveau service intitulé « division banlieue ». Ce service a pour but d'aider au maintien de la sécurité dans les quartiers difficiles.

1. Un réseau de trafic de drogues a été démantelé :
2. Un tueur de la MAFIA a été arrêté peu avant d'accomplir son acte :
3. Des policiers organisent un tournoi de football pour des enfants de sept à treize ans :
4. Des policiers dialoguent avec des jeunes de banlieue :
5. Un directeur de banque est interrogé. Sa banque est soupçonnée recueillir et recycler de l'argent provenant d'un trafic de stupéfiants :